

## TYPLOGIE DES NAVIRES<sup>1</sup>

<b>PLAISANCE</b>		Usage personnel (loisirs)
		Prêt entre particuliers avec ou sans défraiement (activité non lucrative non commerciale) Conavigation, plaisance collaborative (sous conditions)
		Location entre particuliers sans skipper. Le locataire, qui en a l'entière disposition, reste le responsable de l'expédition maritime (activité non commerciale).
<b>PLAISANCE PROFESSIONNELLE</b>  Activité lucrative et commerciale <sup>2</sup>		Location maritime : location sans skipper. Le fréteur (ou loueur) est un professionnel <sup>2</sup> .
		Exploitation liée à une activité de formation maritime. Etablissement de formation habilité/agréé visant à l'obtention des titres permettant la conduite des navires de plaisance. <i>[visite de sécurité spéciale]</i>
		Exploitation liée aux activités nautiques et sportives : ski nautique, wakeboard, bouée tractée, plongée, chasse sous marine, etc. Etablissement type centre nautique ou subaquatique soumis à l'obligation de déclaration prévue par la réglementation des sports (DJS) <i>[visite de sécurité spéciale liée à l'activité, aux conditions d'exploitation]</i>
		Exploitation liée à la surveillance des activités nautiques et sportives : associations, établissements scolaires, etc. Activité sportive (non lucrative non commerciale) <i>[visite de sécurité spéciale liée aux conditions d'utilisation]</i>
<b>PLAISANCE PROFESSIONNELLE*</b>  Activité lucrative et commerciale <sup>2</sup>		Location maritime : location avec skipper (activité lucrative et commerciale). Skipper préposé du loueur ou non). Exploitation liée à une activité d'excursions touristiques, taxi boat, transfert hôtelier et pension famille, excursion approche baleines, transport passagers, etc Navire à Utilisation Commerciale (NUC) : < ou = 12 passagers (navire à moteur) et < ou = 30 passagers (navire à voile) <i>[visite de sécurité périodique - délivrance du permis de navigation liée à l'activité]</i>
		Tout navire n'entrant pas dans la définition du navire à passagers (< ou = 12 pax) sur lequel sont embarquées à titre onéreux, sous la responsabilité du propriétaire, de son représentant ou de son préposé lui-même embarqué, des personnes effectuant une navigation touristique ou sportive. Tout navire de plaisance utilisé pour une prestation commerciale d'embarquement de passagers...
<b>PECHE*</b>  Activité professionnelle lucrative et commerciale <sup>2</sup>  Titulaire autorisation		Pêche lagonaire : (titulaire CAPL)
		Pêche côtière : poti marara, bonitier, etc (titulaire licence de pêche)
		Pêche hauturière : thonier (titulaire licence de pêche)
		Pêche aquacole : ferme perlière, parc à poissons, etc (titulaire carte perliculteur, AOT DPM, autres)
<b>COMMERCE*</b>  Activité professionnelle lucrative et commerciale  Titulaire autorisation		Exploitation liée à un transport de passagers (titulaire licence exploitation) Navire à passagers (> 12 passagers)
		Exploitation liée à du transport de marchandises (titulaire licence exploitation) Exploitation liée à une utilisation : support de travail (barge, autres etc), assistance et surveillance nautique, autres ... (activités qui peuvent être non commerciale) Navire de charge

\* Navires soumis à une visite de sécurité périodique – délivrance d'un permis de navigation.

<sup>1</sup> Le cas échéant, en cas d'exploitation spécifique ou particulière, il convient de consulter préalablement le service d'immatriculation.

<sup>2</sup> Activité lucrative et commerciale, [professionnel] = Inscrit au RCS, Registre de la patente, etc.